




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-3**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1258211-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE DE LA
DÉLIBÉRATION DL.2023-420 FIXANT LES TARIFS ET DROITS DES SERVICES PUBLICS**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-420 FIXANT LES TARIFS ET DROITS DES SERVICES PUBLICS-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 13 décembre 2023 a approuvé par délibération n°DL.2023-420 les tarifs et droits des services publics pour application au 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de cette délibération, nous avons voté les tarifs relatifs à la direction Musée Granet et ses annexes, cependant, il a été constaté deux erreurs matérielles.

La première porte sur les droits d'entrée pour individuels des expositions temporaires à **la page 9** :

Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif plein	<u>Tarif 2023</u> 8,00 €	<u>Tarif 2024</u> 8,40 €	Modification Tarif 2024 8,00 €
Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif réduit	<u>Tarif 2023</u> 6,00 €	<u>Tarif 2024</u> 6,30 €	Modification Tarif 2024 6,00 €

La seconde porte sur les tarifs applicables à la facturation à l'OT des ventes pour le musée à **la page 13** :

--	--	--	--

Vente billets par l'OT - Reversement OT billet - tarif plein – (Hors période estivale)	<u>Tarif 2023</u> 5,85 €	<u>Tarif 2024</u> 6,10 €	Modification Tarif 2024 5,85 €
Vente billets par l'OT - Reversement OT billet - tarif réduit – (Hors période estivale)	<u>Tarif 2023</u> 4,95 €	<u>Tarif 2024</u> 5,10 €	Modification Tarif 2024 4,95 €

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier ces tarifs conformément à la grille tarifaire présentée en annexe.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de corriger en conséquence la délibération n°DL.2023-420 du 13 décembre 2023.
- **ADOPTER** les tarifs et droits conformément à l'annexe, ainsi corrigés.
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2024-3 - COMPTABILITÉ COMMUNALE - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-420 FIXANT LES TARIFS ET DROITS DES SERVICES PUBLICS-

Présents et représentés : 55
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

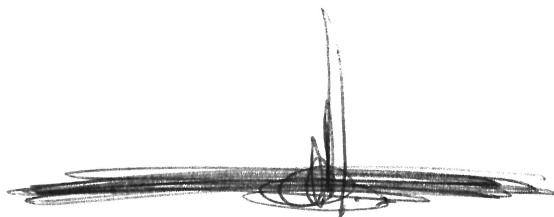
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

La gratuité est applicable sur présentation de pièces justificatives aux personnes suivantes :

- -18 ans
- Etudiant -26 ans
- Enseignants de l'Ecole Supérieure d'Art Félix CICCOLINI
- Bénéficiaire du RSA (justificatif datant de moins de 3 mois)
- Chômeur de longue durée (inscrits depuis plus de 6 mois et munis d'un justificatif de moins de 3 mois)
- Bénéficiaire de l'aide sociale (CAF), minimum vieillesse et invalidité
- Détenteur de cartes en cours de validité Icom, Icomos, AGCCPF
- Détenteur d'une carte de presse (inclus 1 accompagnateur)
- Détenteur de la carte du Ministère de la Culture (en cours de validité) (inclus 1 accompagnateur)
- Détenteur de la carte culture Aix-Marseille Université
- Détenteur de la carte CMI ou handicap
- Détenteur carte adhérent CCAS
- Adhérent de l'association des amis et jeunes amis du Musée GRANET
- Adhérent de l'association Maison des artistes
- Adhérent de l'association Cultures du coeur (dans la limite du quota à disposition de l'association)
- Abonnés du Musée GRANET
- Mécènes et partenaires de l'exposition (dans la limite du nombre figurant au contrat de Mécénat ou de partenariat)
- Guides conférenciers nationaux, internationaux et régionaux agréés
- En cas de fermeture pour raison technique de plus de 50% des salles d'expositions

Tarifs réduits applicable sur présentation de justificatifs en cours de validité

- Présentation d'un billet du Mucem datant de moins de 6 mois
- Apprentis jusqu'à 25 ans
- Handicapés : 1 accompagnateur, sur présentation de la carte handicapé
- Achat en nombre à partir de 15 places achetées
- Ü Enseignants sur présentation de la carte Pass Education
- En cas de fermeture pour raison technique d'au moins 30% des salles d'expositions

Entrée libre le 1er dimanche du mois hors période estivale

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Droits D'entrée Pour Individuels Expositions Temporaires	Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif plein	8,00 €	8,00 €	0,00%
	Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif réduit	6,00 €	6,00 €	0,00%
	Entrée exposition temporaire d'été Jean Daret - le billet tarif plein		9,00 €	CREATION
	Entrée exposition temporaire d'été Jean Daret - le billet tarif réduit		7,00 €	CREATION
	Entrée d'exposition temporaire David HOCKNEY - le billet tarif plein	11,00 €	SUPPRESSION	
	Entrée d'exposition temporaire David HOCKNEY - le billet tarif réduit	9,00 €	SUPPRESSION	

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Droits D'entrée Pour Individuels Hors Expositions temporaires	Entrée hors exposition temporaire d'été- le billet tarif plein	6,50 €	6,50 €	0,00%
	Entrée hors exposition temporaire d'été- le billet tarif réduit	5,50 €	5,50 €	0,00%
Droits d'entrée pour individuels	Carte Pass Musées donnant accès 1 seule fois aux 4 musées de la ville (Musée Granet / Musée du Pavillon Vendôme / Musée des tapisseries / Musée du Vieil Aix) ainsi qu'à Granet Xxè, Chapelle des Pénitents Gris / Escalier Daret, Hôtel de Chateaurenard, Chapelle de la visitation, durant la période du 15 juin 2024 au 22 septembre 2024		22,00 €	CREATION
	Billet couplé l'unité - Expositions Jean Daret, peintres baroques en Provence au Musée Granet et Aix au Grand Siècle au Musée du Vieil Aix du 15 juin 2024 au 22 septembre 2024 (donnant accès à l'escalier Daret de Chateaurenard)		12,00 €	CREATION
Prestations pour individuels	Visite guidée (en plus du droit d'entrée)- le billet	4,00 €	4,00 €	0,00%
	Location audioguide	3,50 €	3,50 €	0,00%
	Location audioguide enfant	2,00 €	2,00 €	0,00%
	Livret jeux enfants- sur demande à l'accueil du Musée	GRATUIT	GRATUIT	
	Carte abonnement- tarif annuel	26,00 €	26,00 €	0,00%
	Ateliers individuels et stages enfants (de 14h à 16h30) forfait par enfant	6,00 €	6,00 €	0,00%
	Ateliers individuels et stages enfants et/ou adultes forfait par personne	6,00 €	6,00 €	0,00%

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Prestations pour groupes hors scolaires	à partir de 15 (dans la limite de 30 personnes "accompagnateur inclus" entrées payantes réservées)- droit d'entrée par personne - hors exposition temporaire d'été	5,50 €	5,50 €	0,00%
	à partir de 15 (dans la limite de 30 personnes "accompagnateur inclus" entrées payantes réservées)- droit d'entrée par personne - exposition temporaire d'été	6,00 €	SUPPRESSION	
	à partir de 15 (dans la limite de 30 personnes "accompagnateur inclus" entrées payantes réservées)- droit d'entrée par personne - Exposition temporaire Jean DARET		7,00 €	CREATION
	Visite guidée 1H - avec un médiateur du Musée GRANET- droit d'entrée + tarif réduit	70,00 €	70,00 €	0,00%
	Visite guidée 1H30 - avec un médiateur du Musée GRANET- droit d'entrée + tarif réduit	90,00 €	90,00 €	0,00%
	Location audiophone obligatoire pour les droits de parole- forfait pour le groupe	37,00 €	37,00 €	0,00%
	Location audiophone pour les médiateurs de l'Office de Tourisme forfait pour le groupe	16,00 €	37,00 €	131,25%
Prestations pour les Groupes Scolaires MUSEE GRANET	droit d'entrée- dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement	GRATUIT	GRATUIT	
	médiations- pour les écoles, collèges, lycées et centres de loisirs du territoire du pays d'Aix	GRATUIT	GRATUIT	
	droit de parole -enseignant dans le cadre scolaire	GRATUIT	GRATUIT	
	médiations étudiants -dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement ou par une association étudiante	22,50 €	22,50 €	0,00%
Prestations pour les Groupes Scolaires et Centres de Loisirs Hors Pays d'Aix	visite/atelier- Forfait 1H00	22,50 €	22,50 €	0,00%
	visite/atelier- Forfait 1H30	27,50 €	27,50 €	0,00%
	visite/atelier- Forfait 2H00	33,00 €	33,00 €	0,00%
	visite/atelier- Forfait 2H30	38,00 €	38,00 €	0,00%

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Prestations pour les Partenariats	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - hors exposition temporaire d'été	5,50 €	5,50 €	0,00%
	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - Exposition temporaire Jean Daret		7,00 €	CREATION
	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - exposition temporaire d'été	6,50 €	SUPPRESSION	
	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - exposition temporaire David HOCKNEY	9,00 €	SUPPRESSION	
Prestations pour les Comités d'Entreprise, CE	Visite guidée avec un médiateur du Musée GRANET- Forfait 1H00	50,00 €	50,00 €	0,00%
	Visite guidée avec un médiateur du Musée GRANET- Forfait 1H30	65,00 €	65,00 €	0,00%
	Ateliers en famille (dans le cadre du CE)- Forfait famille (maxi 5 personnes)	4,00 €	4,00 €	0,00%
	Ateliers enfants (dans le cadre du CE) (de 14h à 16h30)- Forfait / goupe d'enfants (maxi 5 enfants)	4,00 €	4,00 €	0,00%

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Tarification Ventes Office de Tourisme (OT) MUSEE GRANET	Pass Aix'périence- enfant	GRATUIT	GRATUIT	
	Pass Aix'périence- reversement OT / adulte	6,00 €	6,30 €	5,00%
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif plein (Hors période estivale)	5,85 €	5,85 €	0,00%
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif réduit (Hors période estivale)	4,95 €	4,95 €	0,00%
	Vente billet par l'OT - Reversement OT - Billet tarif plein (période exposition Jean Daret)		8,10 €	CREATION
	Vente billet par l'OT - Reversement OT - Billet tarif réduit (période exposition Jean Daret)		6,30 €	CREATION
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif plein (période exposition David HOCKNEY)	9,90 €	SUPPRESSION	
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif réduit (période exposition David HOCKNEY)	8,10 €	SUPPRESSION	
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif plein (période estivale)	7,20 €	SUPPRESSION	
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif réduit (période estivale)	5,40 €	SUPPRESSION	